



Association Le Terreau
Quai du Seujet 32
1201 Genève

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 OCTOBRE 2019

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS

Art. 1 Dénomination, siège, principes fondateurs

ancien: "Il est constitué sous le nom *Association Le Terreau...*"

nouveau: "Il est constitué sous le nom *Le Terreau, association des habitants de Saint-Gervais-Seujet-Voltaire...*"

Art.3 Mission

nouveau:

art. 3.3 De mettre en œuvre des formations et stages destinés à l'insertion des jeunes

nouveau:

art.3.4 De traiter des questions liées à l'espace public, aux espaces verts, à la mobilité et à la sécurité des piétons dans le quartier

Art.12 Fonctionnement et validité de l'association

art.12.4

ancien:

Pour toutes les questions financières, la signature de 2 membres du comité directeur est requise.

nouveau:

Pour toutes les questions financières, la signature d'au moins 1 membre du comité directeur est requise.

Le comité

Genève, 6 octobre 2019